



Divorce et titre de séjours

Par **nina**, le **28/09/2010 à 17:16**

Bonjour, je suis étrangère mariée à un Français, depuis 2008 (un mariage d'amour) j'ai eu ma carte de séjours de 10 ans depuis Mai dernier. Mon mari m'avait trompé plus d'une fois et avait demandé le divorce. Je suis d'accord pour divorcer parce qu'il m'a fait beaucoup de mal, et humilié, mais si on lance la procédure de divorce tout de suite, je ne risque pas qu'on me fasse annuler ma carte de séjours une fois le divorce prononcé ? Et si vous avez une adresse d'un avocat spécialisé dans les deux domaines (divorce et droit des étrangers) je vous serai reconnaissante. Merci beaucoup. Nina

Par **commonlaw**, le **28/09/2010 à 17:50**

Bonjour, la réponse dépend de votre nationalité.

Par **nina**, le **28/09/2010 à 17:58**

Merci commonlaw, j'avais oublié ce détail, je suis Algérienne

Par **commonlaw**, le **28/09/2010 à 22:43**

C'est un détail qui a toute son importance ici, vous avez de la "chance" d'être algérienne. Votre titre ne pourra être retiré en cas de divorce. [Si je divorce, ou si mon](#)

[conjoint décède, est ce que le préfet peut me retirer mon titre de séjour?](#)
J'espère que vous êtes rassurée.
Commonlaw

Par **nina**, le **28/09/2010** à **23:25**

Mille merci,commonlaw
Oui je suis rassurée maintenant, c'est vraiment très gentil.